

Contrat du Titulaire de carte We Financial^{MC}

**Pour les résidents du Québec :
Contrat de crédit variable
(*Loi sur la protection du consommateur*, article 125)**

TABLE DES MATIÈRES

Boîte d'information et déclaration
Déclaration supplémentaire : taux et frais des cartes de crédit
Contrat du Titulaire de carte : modalités et conditions

BOÎTE D'INFORMATION ET DÉCLARATION WE FINANCIAL^{MC} – il s'agit d'un résumé uniquement. Veuillez consulter les rubriques suivantes pour l'information complète.

Veuillez communiquer avec nous au numéro sans frais **1-866-963-2477** si vous avez des questions au sujet de votre compte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 21 h (heure du Centre), le samedi de 9 h à 19 h (heure du Centre) et le dimanche de 12 h à 18 h (heure du Centre). Nos heures d'ouverture peuvent être modifiées à l'occasion.

<p>Limite de crédit initiale</p>	<p>Votre limite de crédit initiale vous sera communiquée lorsque vous recevrez votre carte. Votre limite de crédit figurera également sur votre relevé mensuel.</p>
<p>Taux d'intérêt annuel</p>	<p>Le taux d'intérêt sera en vigueur à l'approbation de votre carte.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte à usages multiples – 29,9 % ✓ Plan à versements égaux – 29,9 % ✓ Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés¹⁾ – 18,8 % <p>Ces taux s'appliqueront également aux Achats effectués avec votre Carte dans le cadre du Plan à versements égaux après la fin d'une Offre promotionnelle, si vous recevez notre approbation pour bénéficier de cette Offre promotionnelle telle qu'elle est indiquée ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Offre promotionnelle exempte d'intérêts et de remboursement : taux d'intérêt de 29,9 %, sans intérêts pour une période de 3, de 6, de 12, de 24, de 36, de 48 ou de 60 mois à compter de la date de l'Opération en cause. <p>Nous pouvons annuler toute Offre promotionnelle dont vous bénéficiez (ou retirer une Offre promotionnelle qui vous est proposée) si vous êtes en défaut aux termes du Contrat du Titulaire de carte, notamment si vous n'effectuez pas les versements minimaux à la date d'exigibilité ou les versements exigibles aux termes d'une Offre promotionnelle. Le taux de 29,9 % s'appliquera ensuite immédiatement.</p> <p>1) Taux d'intérêt uniquement disponible pour le crédit approuvé relatif aux produits motorisés.</p>
<p>Taux annuel en pourcentage ou taux de crédit annuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Compte à usages multiples : 29,9 %²⁾ ✓ Le taux annuel en pourcentage (TAP) ou le taux de crédit annuel (au Québec) applicable aux termes du Plan à versements égaux et aux termes du Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés vous sera communiqué au moment de votre Achat. <p>2) En présumant qu'il n'y a aucun paiement non réglé ou en souffrance, aucun remplacement de Carte ni aucun dépassement de la limite autorisée (non applicable dans le cas des résidents du Québec) et que votre Carte demeure active.</p>
<p>Échéance</p>	<p>L'échéance de votre financement aux termes du Plan à versements égaux et aux termes du Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés vous sera communiquée au moment de votre Achat. Veuillez également vous reporter à la rubrique «Établissement des intérêts » ci-dessous pour en savoir davantage.</p>

<p>Période de grâce sans intérêts</p> <p>Date de l'avance de fonds et date à compter de laquelle les intérêts s'appliquent</p>	<p>Compte à usages multiples – Vous bénéficierez d'une période de grâce sans intérêts d'au moins 21 jours pour les nouveaux Achats qui figurent sur votre relevé pour la première fois si nous recevons le paiement du solde en totalité d'ici la date d'exigibilité du paiement qui figure sur votre relevé. Il n'y a aucune période de grâce sans intérêts sur les avances de fonds et les transferts de soldes.</p> <p>Plan à versements égaux et Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés – sauf dans le cas des offres promotionnelles exemptes d'intérêts et de remboursement, aucune période de grâce sans intérêts ne sera accordée dans le cadre de ces plans. Les intérêts s'appliqueront à compter de la date de l'avance de fonds, qui sera effectuée à la date de l'Achat.</p>
<p>Établissement des intérêts</p>	<p>Compte à usages multiples – les intérêts sont calculés quotidiennement. Nous multiplions le montant total que vous devez chaque jour par le taux d'intérêt quotidien (soit 0,0819 % par jour), qui est fondé sur le taux d'intérêt annuel de 29,9 %. Une fois par mois, nous additionnons les intérêts accumulés chaque jour, et les charges d'intérêts totales correspondent au montant que nous vous facturons par mois pour les intérêts.</p> <p>Plan à versements égaux et Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés – les versements égaux mensuels sont établis en divisant le montant total de l'Achat majoré des intérêts connexes (les intérêts sont calculés en fonction du taux d'intérêt annuel applicable au cours de l'échéance dont nous avons convenu) par le nombre de mois de l'échéance. Le calendrier de vos versements vous sera fourni au moment de votre Achat.</p> <p>Si des Achats supplémentaires sont effectués en ayant recours au crédit disponible dans le cadre de votre Plan à versements égaux et qu'un solde s'y rattache déjà, les montants des nouveaux Achats seront ajoutés au solde actuel de votre compte. Vos nouveaux montants de versements égaux et d'intérêts mensuels seront établis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ vos versements égaux mensuels ne seront pas modifiés à la suite de vos Achats supplémentaires. Le montant de vos versements mensuels appliqués au remboursement des intérêts augmentera, et le montant de vos versements mensuels appliqués au remboursement du capital diminuera. La durée selon laquelle les versements mensuels seront exigibles sera prolongée. Les intérêts seront calculés au taux d'intérêt annuel applicable pour la nouvelle échéance;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ pour les Achats supérieurs à 200,00 \$, le nouveau calendrier de vos versements vous sera fourni au moment de votre nouvel Achat et figurera dans votre relevé mensuel; ➤ pour les Achats inférieurs à 200,00 \$, un nouveau calendrier de versements figurera sur votre prochain relevé mensuel. <p>Sauf tel qu'il peut être prévu pour les Achats effectués aux termes d'une Offre promotionnelle (voir ci-après), les intérêts s'accumulent pour chaque Achat (notamment sur les frais d'administration et les autres frais facturés) à compter de la date de l'Achat jusqu'à ce qu'il soit remboursé en totalité, mais nous ne facturons pas d'intérêts sur les intérêts tant qu'il n'y a pas de défaut de paiement. Sous réserve de toute période de grâce sans intérêts pouvant s'appliquer, les intérêts sont facturés à compter de la date de l'Achat jusqu'à son remboursement intégral.</p> <p>Dans le cadre d'une Offre promotionnelle exempte d'intérêts et de remboursement, les intérêts ne s'accumulent pas, mais ils commencent à s'accumuler le jour suivant la fin de l'Offre promotionnelle jusqu'à ce que le montant de l'Achat soit remboursé en totalité aux termes de l'Offre promotionnelle.</p>
Versement minimal et période d'amortissement	<p>Le versement minimal relatif à votre Carte, qui sera affiché sur votre relevé mensuel, correspondra à la somme de ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) la somme la plus élevée entre 5 % du nouveau solde total de votre Compte à usages multiples (compte non tenu de toute somme supérieure à votre limite de crédit) et 5,00 \$²⁾; b) tout solde qui dépasse la limite de crédit de votre Compte à usages multiples; c) les charges d'intérêts qui s'appliquent à votre Compte à usages multiples; d) les versements mensuels exigibles dans le cadre d'un Plan à versements égaux ou d'un Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés; e) toute somme en souffrance dans le cadre d'un Plan à versements égaux ou d'un Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés. <p>2) Si le nouveau solde total de votre Compte à usages multiples est inférieur à 5,00 \$, le versement minimal prévu au point a) sera de 5,00 \$.</p>
Versements	<p>Le montant de chaque versement, la date à laquelle chaque versement est exigible, les composantes des versements et le nombre de mois au cours desquels des versements doivent être effectués dans le cadre du Plan à versements égaux (pour les Achats supérieurs à 200,00 \$) ou du Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés vous seront fournis au moment de l'Achat effectué aux termes de ces plans. Votre relevé mensuel indiquera également les détails de vos versements pour tous vos comptes We Financial.</p>
Conversion des devises	Non offerte.
Frais annuels	0 \$

Assurance en cas de défaut	Non offerte.
Remboursement anticipé et frais de remboursement anticipé	Vous pouvez procéder au remboursement anticipé de tout solde impayé dans le cadre d'un Compte à usages multiples , d'un Plan à versements égaux ou d'un Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés à tout moment sans subir de pénalité ou devoir payer des frais de remboursement anticipé.
Autres frais	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'administration – <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan à versements égaux – pour chaque achat de marchandises générales de 1 000,00 \$ ou plus effectué avec votre Carte dans le cadre du Plan à versements égaux (sous réserve de renonciation ou de réduction), vous devrez payer des frais d'administration de 99,00 \$ au moment de votre achat. Si ces frais sont portés à votre compte, ils feront partie de votre Achat, seront compris dans le solde impayé de votre relevé de carte et facturés à la date de votre Achat. ➤ Plan à versements égaux et plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés – pour chaque véhicule motorisé acheté avec votre Carte, vous devrez payer des frais d'administration de 199,00 \$, sous réserve de renonciation ou de réduction. Si ces frais sont portés à votre Compte, ils feront partie de votre Achat, seront compris dans le solde impayé de votre relevé de carte et facturés à la date de votre Achat. • Insuffisance de fonds – frais de versements ou de chèques retournés – des frais de 75,00 \$ seront facturés au moment où un versement sera retourné ou non réglé. • Frais de remplacement de carte – des frais de 10,00 \$ seront facturés lorsque nous traiterons votre demande. • Frais de paiement en souffrance – des frais de 10,00 \$ seront facturés chaque fois que la date d'exigibilité d'un paiement rattaché à l'un de vos comptes sera dépassée. • Frais de dépassement de la limite autorisée pour les Comptes à usages multiples (non applicable dans le cas des résidents du Québec) – des frais de 29,00 \$ seront facturés une fois à la fin de votre période de facturation si le solde de votre compte est supérieur à votre limite de crédit, que ce soit a) tout au long de la totalité du cycle de facturation ou b) à tout moment au cours de la période de facturation en raison de nouvelles opérations. • Frais d'inactivité d'un Compte à usages multiples comportant un solde – si votre compte a été inactif au cours de six périodes de facturation consécutives et qu'il affiche un solde de 5,00 \$ ou moins, des frais correspondant au solde de votre compte vous seront facturés à la fin de la sixième période de facturation.

DÉCLARATION SUPPLÉMENTAIRE – TAUX ET FRAIS DES CARTES DE CRÉDIT

L'information qui figure dans la Boîte d'information et dans la présente Déclaration supplémentaire est à jour à la date de votre demande mais elle est susceptible d'être modifiée.

A. Charges d'intérêts mensuelles: le tableau suivant donne des exemples de charges d'intérêts mensuelles en fonction de périodes de facturation de **31** jours.

Solde quotidien moyen	200 \$	500 \$	1 000 \$	1 500 \$	2 000 \$
Compte à usages multiples – charges d'intérêts mensuelles en fonction du taux d'intérêt annuel (et du TAP et du taux de crédit annuel (au Québec)) de 29,9 %¹⁾	5,08 \$	12,70 \$	25,39 \$	38,09 \$	50,79 \$
Plan à versements égaux – charges d'intérêts mensuelles en fonction du taux d'intérêt annuel de 29,9 %²⁾	5,08 \$	12,70 \$	25,39 \$	38,09 \$	50,79 \$
Solde quotidien moyen	5 000 \$	7 000 \$	8 000 \$	9 000 \$	10 000 \$
Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés – charges d'intérêts mensuelles en fonction du taux d'intérêt annuel de 18,8 %²⁾	79,84 \$	111,77 \$	127,74 \$	143,70 \$	159,67 \$
¹⁾ En présumant qu'il n'y a pas de paiements non réglés ou en souffrance, de remplacement de Carte ou de dépassement de la limite autorisée (non applicable aux résidents du Québec) et que votre Carte demeure active. ²⁾ Pour les Achats > 200,00 \$, votre calendrier de versements et le coût d'emprunt (TAP ou taux de crédit annuel) pour votre Achat vous seront fournis au moment de cet Achat. Pour les Achats < 200,00 \$, vous recevrez un nouveau calendrier de versements et un nouveau coût d'emprunt (TAP ou taux de crédit annuel) sur votre prochain relevé mensuel.					

B. Relevés : vous recevrez chaque mois un relevé qui couvrira une période de **28 à 33** jours selon le moment où votre cycle de facturation (Période couverte par le Relevé) prend fin.

C. Sûreté : vous nous donnez une sûreté sur tous les produits motorisés que vous achetez dans le cadre du **Plan à versements égaux** ou du **Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés** à titre de garantie pour ces Achats jusqu'à leur paiement intégral.

D. Frais en cas de défaut : vous êtes responsable de tous les frais juridiques que nous engagerons pour faire exécuter notre sûreté et nos autres droits aux termes du Contrat.

E. Responsabilité maximale dans le cas d'une utilisation de Carte non autorisée : vous devez nous aviser immédiatement par téléphone ou par écrit de toute utilisation non autorisée de votre Carte ou de votre Compte ou de toute perte ou de tout vol de Carte, réels ou présumés. Si vous signalez la perte ou le vol de votre Carte ou une utilisation non autorisée de votre Carte ou de votre Compte, vous ne serez tenu responsable d'aucune opération non autorisée effectuée après la date de votre avis. Vous devrez verser une somme maximale de **50 \$** pour toute somme non autorisée facturée sur votre Carte avant le moment de votre avis faisant état de la perte ou du vol, ou de l'utilisation non autorisée.

F. Offres promotionnelles : vous pourriez recevoir des Offres promotionnelles à l'occasion. Ces Offres promotionnelles sont sous réserve des modalités du présent Contrat et des modalités qui figurent dans le matériel publicitaire, les factures ou les reçus de vente fournis par le Commerçant.

CONTRAT DU TITULAIRE DE CARTE MODALITÉS ET CONDITIONS

Dans le présent Contrat du Titulaire de carte, les mots « **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent chaque Titulaire de carte. Les mots « **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent **We Financial** et **The North West Company LP** ainsi que les membres de son groupe (individuellement et collectivement, « **We Financial** »). Le terme « **Commerçant** » désigne **The North West Company LP** et l'une ou l'autre de ses filiales ou des membres de son groupe. Veuillez lire le présent Contrat (au sens donné à ce terme ci-dessous) attentivement et le conserver pour le consulter plus tard. Vous déclarez avoir reçu une copie du présent Contrat avant le prolongement de toute entente de crédit. **Le fait de signer votre Carte ou d'activer ou d'utiliser votre Carte ou votre Compte signifie que vous avez lu le présent Contrat et que vous avez accepté ses modalités.** Le présent Contrat remplace tout Contrat antérieur que nous vous avons fourni relativement à un crédit de consommation aux termes de la Carte Link ou de la Carte We Financial.

1. Définitions

Dans le présent Contrat, les mots suivants ont le sens qui leur est respectivement donné :

- « **Achat** » désigne une charge portée à votre compte pour l'achat de produits ou de services (majorée des taxes applicables) auprès d'un Commerçant;
- « **Achat normal à crédit** » désigne un Achat, qui n'est pas un Achat soumis à une Offre promotionnelle, et qui comprend un solde impayé pour un Achat qui n'est plus soumis à une Offre promotionnelle après la fin de la Durée de l'Offre promotionnelle ou son annulation à la suite d'un défaut de votre part aux termes du présent Contrat;
- « **Carte** » désigne une carte de crédit que nous avons émise pour permettre l'accès au Compte et toute carte de renouvellement ou de remplacement que nous pourrions émettre à l'occasion;
- « **Carte détenue par l'Utilisateur autorisé** » désigne une Carte émise en faveur d'un Utilisateur autorisé;
- « **Client** » désigne le Titulaire de carte;
- « **Codemandeur** » désigne la personne identifiée dans la Demande comme le codemandeur;
- « **Compte** » désigne le compte de carte de crédit ouvert et maintenu par We Financial relativement à la carte, et comprend le Compte à usages multiples, le Plan à versements égaux et le Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés;
- « **Compte à usages multiples** » désigne une marge de crédit renouvelable offerte par le Commerçant disponible aux fins d'achat de biens et de services (majorée des taxes applicables);
- « **Contrat** » désigne le présent Contrat du Titulaire de carte, la Boîte d'information et déclaration, la Déclaration supplémentaire : taux et frais des cartes de crédit, la Demande et la Déclaration initiale, tels qu'ils peuvent être modifiés à l'occasion;
- « **Crédit disponible** » a le sens qui lui est donné à l'article 4 du présent Contrat;
- « **Date d'échéance de l'Offre promotionnelle** » désigne le dernier jour d'une Offre promotionnelle;
- « **Date d'exigibilité du paiement** » désigne la date qui figure à titre de Date d'exigibilité du paiement sur votre Relevé;
- « **Déclaration** » désigne la Boîte d'information et déclaration, la Déclaration supplémentaire : taux et frais des cartes de crédit et la Déclaration initiale, telles qu'elles peuvent être modifiées à l'occasion;
- « **Déclaration initiale** » désigne la Déclaration initiale liée au Plan à versements égaux et/ou la Déclaration initiale liée au Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés, telle qu'elle vous a été fournie au moment de votre Achat;
- « **Demande** » désigne la Demande de crédit de consommation We Financial remplie par le Demandeur et le Codemandeur;
- « **Demandeur** » désigne la personne identifiée dans la Demande comme le demandeur;
- « **Durée de l'Offre promotionnelle** » désigne la période au cours de laquelle une Offre promotionnelle en particulier (telle qu'elle figure dans le matériel publicitaire, les factures ou les reçus de vente fournis par le Commerçant) est en vigueur;

« **Limite de crédit** » désigne le montant maximal de crédit que nous pouvons vous accorder dans votre compte à tout moment et qui pourra être facturé à votre Compte, tel que nous pourrions l'ajuster à l'occasion;

« **Offre promotionnelle** » désigne une offre promotionnelle qui est mise à votre disposition à l'occasion, tel que le prévoit l'article 6 du présent Contrat;

« **Opération** » désigne un Achat (notamment aux termes d'une Offre promotionnelle) et toute autre charge portée au compte, y compris les charges d'intérêts, les frais, les versements et les rajustements en matière de crédit ou de débit;

« **Période couverte par le Relevé** » désigne le cycle de facturation pour votre Compte;

« **Plan à versements égaux** » désigne un compte de crédit à versements échelonnés, disponible uniquement pour l'achat de produits non alimentaires auprès du Commerçant et dont les versements correspondent ou sont supérieurs à un montant minimal donné pour chaque article, lequel pourra être rajusté par le Commerçant à l'occasion;

« **Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés** » désigne un compte de crédit à versements échelonnés, disponible uniquement pour les achats de produits motorisés auprès du Commerçant;

« **Relevé** » désigne un relevé du Compte, tel qu'il est indiqué à l'article 3 du présent Contrat;

« **Renseignements** » désigne les renseignements personnels, financiers et professionnels ainsi que les autres renseignements à votre sujet que vous nous fournissez et/ou que nous obtenons de la part d'autres parties en dehors de nos organismes, notamment grâce aux produits et aux services que vous utilisez, aux fins d'administration de votre Carte, de perfectionnement des produits, des services et de la commercialisation, et de soutien et d'amélioration de votre expérience client;

« **Solde** » désigne le montant total de l'ensemble des Opérations, déduction faite des versements et des autres sommes portées au crédit de votre Compte;

« **Taux d'intérêt** » désigne le taux d'intérêt annuel de **29,9 %**, tel qu'il peut être modifié à l'occasion sous réserve de la remise d'un avis;

« **Taux préférentiel** » désigne le taux d'intérêt annuel de **18,8 %**, tel qu'il peut être modifié à l'occasion sous réserve de la remise d'un avis;

« **Titulaire de carte** » désigne le Demandeur et le Codemandeur;

« **Utilisateur autorisé** » désigne le Demandeur et le Codemandeur en faveur desquels une Carte a été émise, et toute autre personne en faveur de laquelle une Carte a été émise à la suite de l'autorisation du Demandeur ou du Codemandeur.

2. Utilisation de la Carte et du Compte; méthodes de paiement

Utilisation de la Carte : vous pouvez effectuer des Achats sur votre Carte ou dans votre Compte, et tout autre type d'Opération que nous autorisons à l'occasion, lorsque la Carte ou le Compte est accepté, jusqu'à concurrence de votre Limite de crédit au moment en cause. Vous nous autorisez à porter au crédit de votre Compte la somme de chaque Opération. Vous devrez signer votre Carte dès que vous la recevrez. Vous serez lié par le présent Contrat même si vous ne la signez pas. Vous acceptez de ne pas utiliser la Carte ou le Compte à des fins illégales ou frauduleuses. Nous nous réservons le droit de bloquer l'utilisation de la Carte ou du Compte sans vous en aviser au préalable si nous suspectons une utilisation illégale, non autorisée ou frauduleuse de la Carte ou du Compte.

Si vous utilisez la carte pour effectuer un Achat, si vous donnez la Carte à une autre personne pour qu'elle effectue un Achat ou si vous acceptez de toute autre façon qu'une charge soit portée au Compte sans présenter la Carte ou sans signer une facture de vente (notamment par courriel, par téléphone, par Internet ou par tout autre mode ou dispositif de communication électronique), les effets juridiques seront les mêmes que si vous aviez présenté la Carte et/ou signé une facture ou un reçu de vente. Si un Titulaire de carte autorise à tout moment une autre personne à utiliser le Compte, il sera responsable de toute utilisation du Compte par cette personne, même si le Titulaire de carte avait l'intention de limiter cette autorisation à une fin particulière ou à une période donnée.

Méthodes de paiement : vous pourrez choisir l'une ou l'autre des méthodes de paiement suivantes, à votre convenance.

- ✓ **En magasin.** Au moyen d'une carte débit, d'une carte prépayée, de liquidités ou d'un chèque à un emplacement We Financial situé dans un magasin Northern, NorthMart ou Valu Lots près de chez vous.
- ✓ **Banque en ligne.** Sous l'onglet de paiement des factures, en ajoutant votre compte de crédit We Financial à titre de bénéficiaire.
- ✓ **Prélèvements automatiques.** En visitant un emplacement We Financial afin de s'inscrire à l'aide du formulaire approprié.
- ✓ **Par la poste.** En libellant votre chèque à l'ordre de « The North West Company LP » et en vous assurant que votre numéro de Carte de crédit We Financial est indiqué au devant de votre chèque avant de nous le transmettre à l'adresse suivante :
We Financial
77 Main Street
Winnipeg, Manitoba R3C 1A3

Un paiement ne sera pas considéré avoir été effectué tant que nous ne l'aurons pas reçu; par conséquent, selon le type de paiement utilisé, veuillez tenir compte du temps de traitement.

3. Relevés et autres communications

Chaque mois, nous transmettrons un relevé du Compte (le « **Relevé** ») et d'autres communications à l'adresse du Titulaire de carte qui figure dans nos dossiers. Si le Titulaire de carte y consent et si nous y consentons, nous pourrions également transmettre des Relevés et d'autres communications par une autre méthode, notamment par un mode de communication électronique. Le Titulaire de carte et chaque Utilisateur autorisé reconnaissent que les Relevés, les renseignements au sujet d'un Relevé et les autres communications peuvent être partagés avec un autre Titulaire de carte dans le cas d'un Compte conjoint sans que les autres Titulaires de carte ou Utilisateurs autorisés en soient avisés. Nous ne vous transmettrons aucun Relevé si aucun Solde ne figure à votre Compte et si aucune activité ne s'y est produite.

Le nombre de jours couverts par un Relevé se situe entre **28** et **33** jours, selon la fin de la Période couverte par le Relevé. Vous devrez nous aviser au plus tard **30** jours à la suite de la Date du Relevé de toute erreur ou omission qui figure sur le Relevé. Dans le cas contraire, vous ne disposerez d'aucun droit supplémentaire pour contester une Opération qui y est indiquée, et le Relevé sera considéré adéquat. Si vous ne recevez pas le Relevé correspondant à un mois donné pour quelque raison que ce soit, vous devrez communiquer avec nous pour obtenir les renseignements requis afin d'effectuer tous les paiements lorsqu'ils sont exigibles. Dans le cas d'un Utilisateur autorisé, cette personne reconnaît que les Relevés et les autres envois postaux et les communications seront transmis à l'adresse du Titulaire de carte uniquement. Par conséquent, l'Utilisateur autorisé est responsable d'obtenir les renseignements nécessaires auprès du Titulaire de carte. Toute communication transmise par la poste sera réputée avoir été reçue par le Titulaire de carte **15** jours ouvrables après la date de la mise à la poste, ou au moment de l'envoi dans le cas d'un mode de communication électronique. Le Titulaire de carte doit s'assurer que l'adresse qu'il nous a transmise (notamment son adresse électronique) est à jour en tout temps.

4. Limite de crédit et dépassement de la limite

Limite de crédit : nous établirons le montant maximal de votre Limite de crédit. La Limite de crédit actuelle figure sur le porte-carte que vous recevrez avec votre Carte et sur votre Relevé mensuel. Nous pourrions réduire votre Limite de crédit à l'occasion sans vous en aviser au préalable, telle qu'elle figurera sur votre Relevé mensuel. Nous n'augmenterons pas votre Limite de crédit sans d'abord obtenir le consentement explicite du Titulaire de carte. La nouvelle Limite de crédit figurera sur le Relevé mensuel que nous vous transmettrons. Le montant du crédit qui est à votre disposition à tout moment (le « **Crédit disponible** ») correspond à l'écart positif entre la Limite de crédit et le Solde impayé dans le Compte au moment en cause. Selon votre méthode de paiement, une période maximale de **15** jours ouvrables pourrait s'écouler avant que la valeur de votre Crédit disponible augmente en raison de tout versement effectué.

Dépassement de la limite : si la valeur du Solde impayé de votre Compte dépasse à tout moment la Limite de crédit, nous pourrions refuser de vous accorder un crédit supplémentaire tant que vous n'avez pas effectué un versement faisant passer la valeur de votre Solde impayé sous la Limite de crédit. Nous pourrions choisir de permettre, à l'occasion et sans vous en aviser, que la valeur du Solde impayé dans votre Compte soit supérieure à la Limite de crédit, mais nous ne sommes pas tenus de le faire, et ce, même si nous l'avons fait par le passé. Si nous autorisons le dépassement de la Limite de crédit, le Titulaire de carte sera responsable du montant supérieur à la Limite de crédit et devra le prendre en charge dans le cadre du Versement minimal. Dans toutes les provinces, à l'exception du Québec, des frais seront facturés pour le dépassement de la limite, tel qu'il est indiqué dans la Boîte d'information et déclaration qui est jointe au présent Contrat. Le Titulaire de contrat demeure responsable de la totalité du Solde impayé dans le compte, qu'il soit ou non supérieur à la Limite de crédit.

5. Intérêts et Période de grâce

Nous calculons les intérêts de la façon décrite ci-après. L'ordre dans lequel les sommes facturées à votre Compte sont payées est décrit à la rubrique 11 « **Mode d'application des paiements dans votre compte** ». Les intérêts compris dans le Solde ou qui figurent sur un Relevé en raison du paiement partiel du Solde d'un Relevé antérieur porteront également intérêt.

Calcul des intérêts:

- **Compte à usages multiples** – les intérêts sont calculés quotidiennement. Nous multiplions le montant total que vous devez chaque jour par le taux d'intérêt quotidien (soit **0,0819 %** par jour), qui est fondé sur le taux d'intérêt annuel de **29,9 %**. Une fois par mois, nous additionnons les intérêts accumulés chaque jour, et les charges d'intérêts totales correspondent au montant que nous vous facturons par mois pour les intérêts.

Vous ne serez pas tenu de payer les intérêts liés au Solde de votre Relevé si nous recevons le paiement du Solde en totalité d'ici la Date d'exigibilité du paiement qui figure sur votre Relevé.

Le nombre de jours entre la Date du Relevé et la Date d'exigibilité du paiement qui figure sur votre Relevé mensuel correspond à la Période de grâce. La Période de grâce minimale est de **21** jours.

- **Plan à versements égaux et Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés** – les versements égaux mensuels sont établis en divisant le montant total de votre Achat majoré des intérêts connexes (les intérêts sont calculés en fonction du taux d'intérêt annuel applicable au cours de l'échéance dont nous avons convenu) par le nombre de mois de l'échéance. Votre calendrier de versements vous sera fourni au moment de votre Achat.

Si des Achats supplémentaires sont effectués en ayant recours au crédit disponible dans le cadre de votre **Plan à versements égaux** et qu'un solde s'y rattache déjà, les montants des nouveaux Achats seront ajoutés au solde actuel de votre compte. Vos nouveaux montants de versements égaux et d'intérêts mensuels seront établis comme suit :

- vos versements égaux mensuels ne seront pas modifiés à la suite de vos Achats supplémentaires. Le montant de vos versements mensuels appliqués au remboursement des intérêts augmentera, et le montant de vos versements mensuels appliqués au remboursement du capital diminuera. L'échéance selon laquelle les versements mensuels seront exigibles sera prolongée. Les intérêts seront calculés au taux d'intérêt annuel applicable pour la nouvelle échéance;
- pour les Achats supérieurs à **200,00 \$**, le nouveau calendrier de vos versements vous sera fourni au moment de votre nouvel Achat et figurera dans votre relevé mensuel;
- pour les Achats inférieurs à **200,00 \$**, un nouveau calendrier de versements figurera sur votre prochain relevé mensuel.

Sauf tel qu'il peut être prévu pour les Achats effectués aux termes d'une Offre promotionnelle (voir ci-après), les intérêts s'accumulent pour chaque Achat (notamment sur les frais d'administration et les autres frais facturés) à compter de la date de l'Achat jusqu'à ce qu'il soit remboursé en totalité, mais nous ne facturons pas d'intérêts sur les intérêts tant qu'il n'y a pas de défaut de paiement. Sous réserve de toute période de grâce sans intérêts pouvant s'appliquer, les intérêts sont facturés à compter de la date de l'Achat jusqu'à son remboursement intégral.

6. Offres promotionnelles et intérêts rattachés aux Offres promotionnelles

Nous pourrions vous proposer à l'occasion une offre promotionnelle relativement à un Achat, tel qu'il est indiqué ci-dessous (une « **Offre promotionnelle** »). Chaque Offre promotionnelle est sous réserve des modalités du présent Contrat et des modalités supplémentaires qui figurent dans le matériel publicitaire, les factures ou les reçus de vente fournis par le Commerçant pour les Achats qui font l'objet d'une Offre promotionnelle.

Si vous êtes en défaut de respecter l'une ou l'autre des modalités du présent Contrat, notamment si vous n'effectuez pas le Versement minimal à la Date d'exigibilité du paiement ou si vous n'effectuez pas les versements exigibles dans le cadre d'une Offre promotionnelle, nous pourrions, et ce, sans vous en aviser, annuler une Offre promotionnelle à laquelle vous participez à compter de la date du défaut. À compter de cette date, l'Offre promotionnelle prendra fin et tous les Achats (et tous les frais facturés relativement à ces achats, s'il y a lieu) seront ensuite traités comme des Achats normaux à crédit à l'égard desquels les intérêts s'accumuleront et seront payables. De plus, tout solde impayé exigible pour un Achat qui ne fait plus l'objet d'une Offre promotionnelle sera traité comme un Achat normal à crédit à l'égard duquel les intérêts s'accumuleront et seront exigibles. Veuillez vous reporter au terme défini « **Achat normal à crédit** » ci-dessus pour en savoir davantage.

Offre promotionnelle exempte d'intérêts et de remboursement : aucun intérêt n'est accumulé et aucun paiement n'est requis relativement à l'Achat visé au cours de la Durée de l'Offre promotionnelle; toutefois, à la date qui suit la fin de l'Offre promotionnelle, le solde de l'Achat visé sera converti en Achat normal à crédit et les intérêts commenceront à s'accumuler après la Date d'échéance de l'Offre promotionnelle si vous avez choisi de ne pas payer le solde de l'Achat visé en totalité au plus tard à la Date d'échéance de l'Offre promotionnelle. Vous pouvez néanmoins choisir de rembourser de façon anticipée le montant du solde de l'Achat visé en totalité à tout moment au plus tard à la Date d'échéance de l'Offre promotionnelle sans devoir payer de frais de remboursement anticipé ou de pénalités.

7. Frais

Vous nous autorisez à facturer dans votre compte, s'il y a lieu, les frais indiqués dans la Boîte d'information et déclaration, la Déclaration supplémentaire : taux et frais des cartes de crédit et la Déclaration initiale, et tous les frais ainsi facturés feront partie du Solde.

8. Versement minimal

Vous pourrez rembourser votre Solde en totalité à tout moment sans subir de pénalité ou devoir payer des frais. Toutefois, chaque mois, vous devrez payer au moins la tranche de votre Solde qui correspond au Versement minimal à la Date d'exigibilité du paiement qui figure sur votre Relevé. Le versement minimal est calculé de la façon indiquée dans la Boîte d'information et déclaration, la Déclaration supplémentaire : taux et frais des cartes de crédit et la Déclaration initiale.

9. Compte en règle

Votre Compte sera considéré en règle si vous respectez toutes les modalités du présent Contrat. Votre Compte ne sera pas en règle si vous n'effectuez pas le Versement minimal requis tel que l'indique votre Relevé à la Date d'exigibilité du paiement ou si vous ne respectez pas l'une ou l'autre des modalités du présent Contrat.

10. Droits qui nous sont conférés en cas de défaut de votre part

Si nous ne recevons pas votre Versement minimal à la Date d'exigibilité du paiement ou si vous ne respectez pas de toute autre façon le présent Contrat et que par conséquent votre Compte n'est pas en règle, ou si tout événement se produit qui nous laisse croire que vous ne serez pas en mesure d'effectuer un versement ou que vous ne serez pas en mesure de respecter le présent Contrat,

- a) nous pourrions bloquer l'utilisation de votre Carte ou de votre Compte, et le Solde entier sera exigible et payable, à notre gré, malgré toute autre disposition du présent Contrat, tout comme les intérêts calculés en fonction du taux d'intérêt annuel qui s'applique au Solde au moment en cause ou, si différents taux d'intérêt s'appliquent au moment en cause à des tranches distinctes du Solde, en fonction du taux d'intérêt annuel qui s'applique à la tranche visée du Solde;

- b) nous pourrions déduire des sommes de tout autre compte enregistré avec nous ou auprès de l'une ou l'autre des sociétés du même groupe sans vous en aviser et les utiliser pour payer les sommes que vous nous devez;
- c) nous pourrions entreprendre des procédures de recouvrement, notamment des procédures qui nous permettraient d'exécuter toute sûreté liée à un produit acheté;
- d) vous devrez prendre en charge tous les frais juridiques que nous engagerons si nous retenons les services d'un conseiller externe (y compris tous les honoraires juridiques facturés par notre conseiller juridique interne) pour récupérer ou tenter de récupérer les sommes qui nous sont dues, notamment pour faire exécuter toute sûreté liée à un produit acheté.

Pour les résidents du Québec uniquement :

Clause requise en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur* (Clause de déchéance du bénéfice du terme)

Avant de se prévaloir de cette clause, le commerçant devra transmettre au consommateur un avis écrit et, à moins qu'il en soit exempté conformément à l'article **69** du Règlement général, il devra lui transmettre un état de compte. Au cours de la période de **30** jours qui suivra la réception par le consommateur de l'avis et, s'il y a lieu, de l'état de compte, le consommateur pourra faire ce qui suit :

- a) remédier au fait qu'il est en défaut; ou
- b) déposer une requête devant le tribunal pour que les modalités et les conditions de paiement prévues dans le présent Contrat soient modifiées.

Il est dans l'intérêt du consommateur de se reporter aux articles **104** à **110** de la *Loi sur la protection du consommateur* (LRQ, c P-**40.1**) ainsi qu'à l'article **69** du Règlement général pris en application de cette Loi et, s'il y a lieu, de communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

11. Mode d'application des paiements dans votre compte

À moins qu'une indication contraire figure dans une Offre promotionnelle, nous appliquerons vos paiements dans l'ordre suivant :

- a) Soldes ayant figuré sur un Relevé antérieur :
 - intérêts accumulés,
 - Achats (compte tenu des frais qui s'y ajoutent);
- b) Solde qui figure sur votre Relevé actuel pour la première fois :
 - intérêts accumulés,
 - Achats (compte tenu des frais qui s'y ajoutent);
- c) Solde qui ne figure pas encore sur un Relevé :
 - Achats (compte tenu des frais qui s'y ajoutent)

12. Avantages et services optionnels

Nous pouvons vous fournir ou vous offrir des services ou des avantages particuliers qui peuvent faire l'objet de modalités et de conditions supplémentaires, ou des tiers peuvent le faire. Tous ces avantages et ces services sont susceptibles d'être modifiés ou annulés sans que vous en soyez avisé. Nous ne sommes pas responsables des produits ou des services fournis par des tiers.

13. Sûreté

Vous donnez à We Financial une sûreté sur tous les produits motorisés faisant l'objet d'un Achat qui sont financés dans le cadre du Plan à versements égaux ou du Plan à versements égaux préférentiel relatif à des produits motorisés à titre de garantie pour tous les Achats jusqu'à ce que l'Achat visé soit réglé en totalité. La sûreté fournie aux termes des présentes garantit l'exécution de l'ensemble des obligations envers We Financial, notamment le paiement des intérêts et des frais de recouvrement et l'accomplissement des obligations que vous pourriez avoir envers We Financial.

14. Activités relatives au Compte

Nos registres constitueront des preuves concluantes de l'utilisation du Compte et seront considérés comme une demande écrite relative à la réalisation d'une Opération. Bien que vous puissiez recevoir un reçu d'Opération ou un numéro de vérification ou de confirmation, les éléments suivants s'appliqueront à l'ensemble des Opérations et aux autres activités du Compte :

- ✓ notre acceptation d'une Opération, le calcul qui s'y rapporte et sa vérification seront considérés appropriés et lieront les parties à moins qu'une erreur évidente pouvant être corrigée par nous à tout moment soit repérée;
- ✓ toute Opération et toute autre activité relative au Compte seront affichées (portées au crédit ou au débit du Compte) à une date que nous fixerons. Cette date pourrait être différente que la date à laquelle l'Opération ou l'activité s'est produite.

15. Responsabilité qui vous incombe advenant l'utilisation non autorisée d'une Carte

Vous devez nous aviser immédiatement par téléphone ou par écrit de toute utilisation non autorisée de votre Carte ou de votre Compte ou de toute perte ou de tout vol de Carte, réels ou présumés. Si vous signalez la perte ou le vol de votre Carte ou une utilisation non autorisée de votre Carte ou de votre Compte, vous ne serez tenu responsable d'aucune opération non autorisée effectuée après la date de votre avis. Vous devrez verser une somme maximale de **50 \$** pour toute somme non autorisée facturée sur votre Carte avant le moment de votre avis faisant état de la perte ou du vol, ou de l'utilisation non autorisée.

16. Problèmes avec les Commerçants

Nous n'assumerons aucune responsabilité si, pour quelque raison que ce soit, votre Carte n'est pas respectée. Si vous faites face à des problèmes relatifs à des produits ou des services achetés avec votre Carte, vous devrez les régler directement avec le Commerçant. Même si vous éprouvez des problèmes avec un Achat, vous devrez continuer à effectuer au moins le Versement minimal à la Date d'exigibilité du paiement qui figure sur votre Relevé pour que votre Compte demeure en règle, et vous serez malgré tout responsable du Solde. Nous ne serons responsables d'aucune perte ni d'aucun dommage découlant de notre incapacité à autoriser ou à traiter une Opération ou à prendre toute autre mesure prévue par la loi.

17. Crédits provenant des Commerçants

Si nous émettons une note de crédit, nous la porterons au crédit de votre Compte le jour où nous la recevrons. Toutefois, si nous vous avons facturé des intérêts dans le cadre de l'Opération initiale, vous devrez quand même payer ces intérêts, et nous ne vous rembourserons pas les intérêts que vous pourriez avoir antérieurement payés relativement à l'Opération.

18. Changement d'adresse

Vous devrez nous remettre un avis écrit dans les plus brefs délais faisant état de toute modification apportée à votre adresse, à votre nom ou à d'autres renseignements qui vous concernent, notamment à votre adresse électronique, telle que l'adresse courriel que nous utilisons pour communiquer avec vous.

19. Annulation

Nous avons le droit à tout moment, et ce, sans vous en aviser d'avance, à moins que la loi l'exige, de faire ce qui suit :

- annuler une Carte rattachée à votre Compte;
- annuler ou retirer une Offre promotionnelle;
- retirer les droits et les privilèges liés à votre Carte et à votre Compte;
- exiger la remise ou la destruction immédiate de toutes les Cartes.

Dès l'annulation, vous ne serez pas autorisé à utiliser votre Carte ou votre Compte et vous devrez rembourser le Solde impayé et les intérêts accumulés immédiatement. Nous pourrions déduire des sommes de tout autre compte enregistré avec nous ou auprès de l'une ou l'autre des sociétés du même groupe, ou de ce que nous pourrions vous devoir pour quelque raison que ce soit, y compris le salaire et les paiements de l'indemnité de résiliation si vous êtes un employé de We Financial, et les utiliser pour payer les sommes que vous nous devez sans vous en aviser. Vous devrez prendre en charge tous les frais juridiques et les débours que nous engagerons pour recouvrer les sommes dues aux termes du présent Contrat, tel que le permettent les lois applicables. Même si nous retirons les droits et les privilèges liés à votre Carte et à votre Compte, le présent Contrat demeurera en vigueur tant qu'un Solde sera impayé dans le Compte.

Vous pourrez également nous en aviser si vous souhaitez annuler une carte liée à votre Compte ou si vous souhaitez fermer votre Compte.

20. Modifications apportées au présent Contrat

Nous pourrions apporter des modifications au présent Contrat, notamment aux taux d'intérêt et aux frais facturés, sous réserve de la remise d'un préavis d'au moins 30 jours faisant état de la modification au Titulaire de carte à la dernière adresse qui figure dans nos registres ou de toute autre façon. Les avantages, les services et les couvertures qui se rapportent à la Carte ou au Compte peuvent également être modifiés ou prendre fin si un avis à cet égard est transmis au Titulaire de carte.

21. Annulation d'une Carte détenue par un Utilisateur autorisé

Nous pouvons annuler une Carte détenue par un Utilisateur autorisé et retirer ou limiter l'accès au Compte à tout moment sans vous en aviser au préalable. Le Titulaire de carte peut également annuler la Carte détenue par l'Utilisateur autorisé en nous remettant un avis écrit pour demander l'annulation de la Carte détenue par l'Utilisateur autorisé et confirmer que la Carte détenue par l'Utilisateur autorisé est en la possession du Titulaire de carte ou qu'elle a été détruite. Dans un cas comme dans l'autre, l'annulation de la Carte détenue par l'Utilisateur autorisé n'aura aucune incidence sur l'obligation du Titulaire de carte de payer l'ensemble des sommes impayées dans le Compte avant la prise d'effet de l'annulation. Le Titulaire de carte demeurera responsable de toutes les sommes impayées dans le Compte relatives à des Achats ou à d'autres Opérations réalisées par un Utilisateur autorisé, et il devra les régler.

22. Propriété de la Carte

Votre Carte est la propriété de We Financial. Vous n'avez pas le droit de céder ou de transférer vos droits et vos obligations aux termes du présent Contrat, votre Carte ou votre Compte à qui que ce soit, et vos obligations lieront vos héritiers, vos ayants droit et vos représentants légaux.

23. Cession

Nous pourrions vendre, céder ou transférer la totalité ou une partie de nos droits et de nos obligations aux termes du présent Contrat sans vous en aviser. Dans le cadre d'une vente, d'une cession ou d'un transfert, nous pourrions donner des renseignements à votre sujet et au sujet de votre Compte à l'acheteur ou au bénéficiaire du transfert.

24. Divisibilité

Si une partie du présent Contrat est contraire à la loi, cette partie sera sans effet sans pour autant invalider les autres dispositions du présent Contrat.

25. Lois applicables

Le présent Contrat est régi par les lois de la province ou du territoire du Canada où vous résidez au moment où il a été conclu et les lois du Canada qui s'y appliquent, et il doit être interprété conformément à ces lois.

26. Autre utilisation par We Financial des Renseignements fournis

We Financial, ses mandataires et ses fournisseurs pourraient également utiliser vos Renseignements aux fins d'administration de votre Carte, de perfectionnement des produits, des services et de la commercialisation, et de soutien et d'amélioration de votre expérience client. De plus, We Financial pourrait vous fournir des renseignements au sujet de produits et de services susceptibles de vous intéresser, qu'ils soient offerts par We Financial ou par des tiers qu'elle a choisis, et vous vendre de tels produits et services. Si vous avez des questions ou des préoccupations en ce qui a trait à l'utilisation de vos Renseignements par We Financial, si vous préférez que We Financial ne communique pas avec vous pour vous proposer des produits ou des services ou si vous voulez en savoir davantage au sujet de la politique en matière de protection de la confidentialité et des pratiques connexes de We Financial, veuillez communiquer avec nous au numéro sans frais **1-800-563-0002**, visiter le site www.northwest.ca ou nous écrire à l'adresse privacy@northwest.ca. Vous pouvez également consulter la dernière version de la politique en matière de protection de la confidentialité de We Financial à l'adresse www.northwest.ca.

Pour les résidents du Québec uniquement :

Clause requise en vertu de la *Loi sur la protection du consommateur* (Contrat de crédit variable relatif à l'utilisation d'une carte de crédit)

Pour les besoins du présent Contrat, le seul fait que la Carte a été émise remplace la signature du commerçant et la simple utilisation de la Carte par le consommateur remplace la signature du consommateur.

Advenant la perte ou le vol d'une carte de crédit, le consommateur n'assumera aucune responsabilité à l'égard des dettes qui résultent de l'utilisation de cette carte par un tiers si l'émetteur de la carte a reçu un avis faisant état de la perte ou du vol par téléphone, par télégraphe, par écrit ou par tout autre mode de communication. Même si aucun avis n'est remis, la responsabilité du consommateur dont la carte de crédit a été perdue ou volée sera limitée à une somme de **50 \$**.

À la fin de chaque période, s'il détient une réclamation à l'encontre d'un consommateur, le commerçant devra lui fournir un état de compte, posté au moins **21** jours avant la date à laquelle il pourra exiger des frais de crédit si le consommateur n'acquitte pas la totalité de son obligation; dans le cas d'une avance en argent, ces frais s'accumuleront à compter de la date de cette avance jusqu'à la date du paiement.

Le consommateur pourra exiger du commerçant qu'il lui fasse parvenir sans frais une copie des pièces justificatives de chacune des opérations qui figurent dans l'état de compte.

Tant que le consommateur n'aura pas reçu à son adresse un état de compte, le commerçant ne pourra exiger de frais de crédit sur le solde impayé, sauf sur les avances en argent.

Il est dans l'intérêt du consommateur de se reporter aux articles **29, 123, 124, 126 et 127** de la *Loi sur la protection du consommateur* (LRQ, c P-40.1) et, s'il y a lieu, de communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

27. Communication avec nous et résolution des plaintes

Chez We Financial, nos clients sont notre priorité principale. Nous travaillons fort pour que les attentes en matière de service de nos clients soient respectées, voire dépassées. Veuillez nous en faire part si ce n'est pas le cas.

Pour apporter des modifications à votre Compte ou pour faire une demande relativement à votre Compte, veuillez communiquer avec nous au numéro sans frais **1-866-963-2477**. Au moment de votre appel, vous pourrez faire ce qui suit :

- ✓ vérifier le statut de votre Compte;
- ✓ déclarer une Carte perdue ou volée;
- ✓ apporter une modification à votre adresse;
- ✓ ajouter un Utilisateur autorisé;
- ✓ demander des cartes supplémentaires;
- ✓ demande une modification de la limite; ou
- ✓ faire part d'une préoccupation.